

Le 19 mars 2020

Objet : Coronavirus – Covid 19 mise à jour

Suite aux directives gouvernementales de ce 17/03/2020, et aux dernières informations reçues ce jour, voici la mise à jour des mesures et recommandations pour faire face à la pandémie. **Ces mesures seront d'application jusqu'au 5 avril inclus.** L'évolution de la situation sera évaluée au jour le jour.

Les mots d'ordre de manière générale sont :

- **Restez chez vous !**
- **Télétravail autant que possible**
- **Distanciation sociale (1,5 mètres de distance entre les personnes)**
- **Tout rassemblement au-delà de 2 personnes est interdit**

Sorties : quand et pourquoi ?

Les personnes sont tenues de rester chez elles. Il n'est autorisé de sortir qu'en cas de nécessité pour :

- Se rendre à son travail
- Effectuer un déplacement professionnel
- Se rendre dans un commerce autorisé
- Aller au distributeur de billets des banques ou à un bureau de poste
- Aller chez le médecin
- Porter assistance à une personne vulnérable

Evènements / Activités récréatives (sportives, culturelles, etc.)

Tous les évènements et activités de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative sont annulés, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.

Les activités sportives (individuelles et promenades) peuvent se pratiquer uniquement entre membres de la famille vivant sous le même toit ou toujours avec **le même ami** (1 maximum), en respectant 1,5 mètre entre chaque personne.

Les activités dans le cadre des mouvements de jeunesse sont suspendues.

Commerces

Les commerces et les magasins sont fermés, **à l'exception** :

- Banques et bureaux de poste
- Des magasins d'alimentation, y compris les magasins de nuit (jusque 22h00 max) ;
- Des magasins d'alimentation pour les animaux et des vétérinaires ;
- Des pharmacies, opticiens, audiciens ;
- Des librairies ;
- Des stations-services et fournisseurs de carburants ;
- Des coiffeurs, à condition qu'ils ne reçoivent qu'un client à la fois sur rendez-vous.
- Plombiers, garagistes, fournisseurs télécom ⇒ uniquement réparations et dépannages urgents !
- Avocats, notaires et huissiers, moyennant le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale

Pour les commerces ouverts, les mesures suivantes sont à respecter :

- Des mesures nécessaires doivent être prises pour garantir le maintien d'une distance d'1,5 mètre entre chaque personne.
- Les grandes surfaces ne peuvent accueillir qu'un maximum d'un client par 10 mètres carrés et les clients ne peuvent y rester que maximum 30 minutes. Il est demandé aux personnes de se rendre seules dans les magasins.
- La pratique de soldes et de réductions est interdite.
- Les magasins d'alimentation ne peuvent être ouverts que de 7h à 22h.
- Les magasins de nuit doivent également fermer à 22h.
- Paiements électroniques fortement recommandés

Horeca / secondes résidences / tourisme

Les discothèques, les cafés et les restaurants et autres lieux de sortie sont fermés. Ces établissements doivent rentrer leur mobilier de terrasse.

Les restaurants d'entreprise sont également fermés.

La livraison à domicile et à emporter sont autorisés (entre 7h00 et 22h00 uniquement). Veiller toutefois à éviter les files d'attente ! Les friteries et sandwicheries peuvent rester ouverts. Eviter là aussi les files d'attente. Consommation sur place interdite !

La vente ambulante est interdite à l'exception des stands individuels / food trucks proposant des plats à emporter pouvant être considérés comme des repas complets ⇒ pas de vente de glaces, de gaufres ...

Les hôtels restent ouverts sans procurer l'accès à un bar, un restaurant, des salles communes et des espaces récréatifs. Les hôtels peuvent toutefois proposer du room-service. Attention : uniquement pour le besoin de logements dans le cadre de voyages essentiels. Logements touristiques interdits.

Les logements récréatifs et touristiques (gîtes, campings, centre de vacances, B&B, AirBnB, ...) doivent fermer. Seules les éventuelles personnes qui y résident de manière permanente peuvent rester.

Il n'est pas permis de se rendre dans sa seconde résidence.

Il est interdit aux touristes de faire du tourisme en Belgique !

Alimentation

Il n'est pas nécessaire de faire des stocks de nourriture. Les magasins d'alimentation continueront à être alimentés régulièrement.

Home et crèche

Toutes les visites au home sont interdites.

La crèche communale reste ouverte, mais l'accueil est restreint en raison du manque de personnel.

Prison

Les visites sous toutes leurs formes sont annulées.

Cultes

Les lieux de cultes restent ouverts, mais les cérémonies religieuses n'auront pas lieu. Les cérémonies funéraires en cercle restreint sont autorisées.

Administration communale et C.P.A.S.

Pour l'Administration communale et le C.P.A.S. prendre contact préalablement par téléphone au 061/51.00.60 pour le CPAS et au 061 26 09 65 pour l'administration communale.

La bibliothèque communale, l'aérodrome, la Maison du tourisme et le Syndicat d'initiative, le Musée Redouté, le Centre sportif communal et la piscine, l'E.P.N., le repair café, et les activités Toi Moi Nous sont également fermés/suspendus.

Voyages

Les voyages non essentiels au départ de la Belgique sont interdits

Les travailleurs transfrontaliers peuvent continuer à exercer leurs activités, dans les limites des mesures imposées.

Ecoles communales et académie de musique

Les cours sont suspendus dans les écoles communales et l'académie de musique. Il en est de même pour tous les réseaux d'enseignement situés sur la Commune.

Les écoles primaires et maternelles communales restent ouvertes pour accueillir les enfants dont les parents travaillent dans le domaine des soins de santé et de la

sécurité publique et/ou qui devraient être gardés par des personnes de plus de 65 ans ou à risque. Les repas chauds dans les écoles sont suspendus.

Les établissements d'enseignement spécial et les internats restent ouverts, mais aucun cours n'est dispensé.

Vu les circonstances exceptionnelles et dans l'intérêt général, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour vous organiser et éviter les contacts humains non essentiels.

Les services communaux, le Bourgmestre et les Echevins sont joignables aux numéros repris dans l'info communale.

Numéros verts services fédéraux

*Pour tous renseignements : **0800/14689***

*Indépendants : **0800/12018***

www.info-coronavirus.be

Administration communale

Secrétariat : 061/26.09.65

Etat civil : 061/26.09.72 – 061/26.09.74

Bourgmestre : 0479/79.05.81

"Restez chez vous. Prenez soin de vous. Prenez soin des autres"